

Direction Générale des Services

N° 2005/04

Monsieur Pierre BREUIL  
Préfet des Alpes-Maritimes  
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
Direction des Actions Interministérielles  
Mission Aménagement Environnement  
06286 NICE CEDEX 3

MANDELIEU-LA-NAPOLÉ  
Le Vendredi 11 Mars 2005

Objet : Votre Courrier du 1er Mars 2005  
Affaire suivie par M. Eric TOPIN

Monsieur le Préfet,

J'ai bien reçu votre courrier cité en objet, en réponse aux conditions que nous avons portées à votre connaissance pour la réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique sur notre Commune.

Parmi ces conditions, figurait la réalisation d'un nouvel échangeur à l'Ouest de notre Commune, en substitution de l'Echangeur Centre-Ville et ce, conformément au Plan de Déplacement Urbain, validé par vos Services.

Notre demande reste compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement puisqu'il n'y a pas de création de nouvel échangeur.

De plus, ce transfert permet de répondre aux nouvelles contraintes de la Commune en matière de déplacement urbain pour une meilleure répartition du trafic sur notre territoire, en fonction de l'implantation des surfaces commerciales existantes et des projets en cours, telle que la réalisation d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes.

Vous n'êtes pas sans ignorer les réticences de la population pour un tel projet et il est indispensable que nous oeuvrions dans le même sens pour garantir aux Mandolociens et Napoléens un cadre de vie préservé.

HÔTEL DE VILLE

B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA-NAPOLÉ CEDEX

www.mandelieu-la-napole.fr - mandelieu@mandelieu-la-napole.fr

Tel. 04 92 97 30 00 - Fax 04 92 97 30 88

Je vous confirme donc mon courrier du 24 Janvier 2003 et je sollicite un  
Groupe de Travail comprenant mes Services et vos principaux Collaborateurs pour  
travailler dans les meilleurs délais sur ces dossiers.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments  
meilleurs.

*Yves Lemaire*



LEMAIRE

Vice-Président du Conseil Général

HENRI LEROY